



**RÈGLEMENT
INTÉRIEUR**



**Accueil
de loisirs**
du SIPA
animé par la FOL74



SIPA
syndicat
intercommunal
du Pays d'Alby



Ce règlement intérieur est à lire dans son intégralité.

Lors de la 1^{ère} inscription, le dossier d'inscription est enregistré dans le logiciel de la structure.

D'autres informations pratiques vous seront communiquées par mail en temps voulu.

Pensez à vérifier vos spams régulièrement.

Le portail famille est aussi un lieu de partage d'informations : Accueil > Actualités

Pour toutes demandes, la directrice est disponible par mail ou par téléphone.

Contact : Romane CHOUVET | direction.sipa@fol74.org | 06.80.70.93.50

Table des matières

Préambule	3
Les modalités d'accueil	3
Période d'activités et de fermeture	3
Jours et horaires d'ouverture	4
Retards et départs hors délai	4
Absence	5
1 ^{ère} Inscriptions, désinscriptions et ré-inscriptions	5
Dates d'ouvertures des inscriptions	6
Délais des inscriptions et désinscriptions maximum	6
Conditions d'admission	7
Tarifs et règlements	7
Dispositions pratiques	8
Les repas	8
La sieste	8
Les chaussons	8
Le sac à dos	8
Affaires personnelles	9
Maladie	9
Pédagogie	9
Projet éducatif et pédagogique	9
L'équipe d'animation	10
Contacts	10

Préambule

Afin de répondre aux besoins du territoire du pays d'Alby concernant les places pour les **enfants de 3 à 11 ans**, un nouvel accueil de loisirs va ouvrir **pour les mercredis et les vacances scolaires**. Le **Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby (SIPA)** en partenariat avec la **Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie** s'est emparé du projet et la mairie d'Alby-sur-Chéran a mis à disposition des locaux afin de pouvoir accueillir cette nouvelle activité sur son territoire

L'Accueil de Loisirs du SIPA, animé par la FOL 74 dans le cadre d'une convention est une structure d'éducation populaire, ayant pour objectif prioritaire **l'éducation de l'enfant autour de valeurs** telles que le respect, le vivre ensemble, la solidarité, la laïcité, et la tolérance.

Nous souhaitons promouvoir ces valeurs fortes grâce à la **pratique d'activités de loisirs et de pleine nature, manuelles, culturelles, sensorielles ou sportives**, durant les mercredis et les vacances scolaires de 8h à 18h.

L'Accueil de Loisirs du SIPA accueille des enfants de 3 à 11 ans, dans un cadre ludique et éducatif. Notre structure fonctionne dans le respect des réglementations en vigueur et grâce aux dispositions de ce règlement intérieur.

Les modalités d'accueil

Période d'activités et de fermeture

- Ouverture les mercredis et les vacances scolaires de 8h à 18h.
- Fermeture annuelle la dernière semaine d'Août. Fermeture durant les vacances de Noël à définir chaque année.
- Fermeture les jours fériés.

Jours et horaires d'ouverture

Les mercredis	Les petites vacances scolaires	Les grandes vacances scolaires d'été
Accueil à la journée : 8h - 18h avec repas Accueil à la demi-journée : 8h – 12h ou 13h30-18h <u>sans repas</u> <i>hors jours fériés et fermetures exceptionnelles</i>	Accueil à la journée : 8h - 18h avec repas <i>hors jours fériés et fermetures exceptionnelles</i>	Accueil à la semaine : 8h - 18h avec repas du lundi au vendredi <i>hors jours fériés et fermetures exceptionnelles</i>
Horaires d'arrivée : 8h à 8h45 le matin ou 13h30 à 14h l'après-midi Horaires de départ : 11h30 à 12h le matin ou 17h15 à 18h00 l'après-midi	Horaires d'arrivée : de 8h à 9h Horaires de départ : de 17h à 18h	Horaires d'arrivée : de 8h à 9h Horaires de départ : de 17h à 18h

Pour le bon déroulement des animations et une meilleure organisation en interne, nous vous demandons de respecter les horaires d'arrivée et de départ précisées ci-dessus.

Un enfant peut arriver et repartir seul seulement s'il est âgé d'au moins 10 ans, en respectant les horaires d'accueil.

Pour les enfants de moins de 10 ans seuls les responsables légaux et les personnes déclarées sur le dossier d'inscription pourront venir déposer et récupérer l'enfant. Nous nous réservons le droit de demander la carte d'identité en cas de doute.

Retards et départs hors délai

Tout enfant arrivant en retard pourra se voir refuser l'entrée à l'accueil de loisirs. Si les responsables légaux viennent chercher leur enfant hors délai, un rappel sera effectué puis nous nous réservons le droit de ne plus accueillir l'enfant.

Si exceptionnellement, vous avez besoin de déposer ou récupérer votre enfant plus tôt ou plus tard que l'horaire indiqué, veuillez-nous en informer, au minimum 48h à l'avance, en indiquant la raison de votre demande. Nous vous indiquerons si cela est exceptionnellement possible sans que ça ne perturbe l'organisation de l'accueil de loisirs.

Absence

Pour toute absence, merci de prévenir la direction dans les meilleurs délais. Afin que vous soyez remboursés, merci de nous fournir un justificatif dans les 48h suivant l'absence (certificat médical, décès, ...).

1^{ère} Inscriptions, désinscriptions et ré-inscriptions

- **1^{ère} inscription : démarches à suivre**

1. Veuillez lire le règlement intérieur et renvoyez ce dossier d'inscription signé (ainsi que tout autre document utile) par mail : direction.sipa@fol74.com – le dossier est téléchargeable et se remplit numériquement sans besoin de l'imprimer.
2. Une fois le dossier traité, vous recevrez un **mail d'initialisation** pour avoir accès au **portail famille** (vérifier vos SPAMS).
3. Vérifiez les informations du dossier.
4. **Chargez les documents** sur le portail famille (attestation CAF et attestation assurance scolaire et extra-scolaire).
5. Après validation des informations ajoutées par la direction, vous pourrez inscrire votre enfant via le portail famille.
6. Vous recevrez **un mail de confirmation** de l'inscription une fois celle-ci acceptée (vérifiez vos SPAMS)
7. Vous êtes dans la base de donnée du logiciel et vous recevrez tous les prochains mail d'informations (Vérifiez vos SPAM)

Aucune inscription par téléphone ne sera acceptée.

- **Les désinscriptions** doivent se faire via le portail famille dans les délais indiqués ci-dessous.

Un mail de confirmation vous est envoyé après validation de la direction.

- **Les ré-inscriptions** doivent se faire via le portail famille dans les délais indiqués ci-dessous.

Un mail de confirmation vous est envoyé après validation de la direction.

Attention : chaque année, le dossier doit être mis à jour sur le portail famille : Mon compte > mon dossier

Dates d'ouvertures des inscriptions

Vous recevrez un mail vous informant de chaque ouverture des périodes d'inscriptions.

Pour l'année scolaire 2024-2025 :

- Les inscriptions pour les mercredis de l'année scolaire seront possibles pour l'année scolaire entière dès le mois de juin 2024
- Les inscriptions les vacances scolaires se feront environ 2 mois avant chaque vacances (dates exactes communiquée par mail)

Délais des inscriptions et désinscriptions maximum

Les inscriptions étant ouvertes longtemps à l'avance, il est préférable d'anticiper le + possible afin de vous garantir une place et de faciliter le recrutement de l'équipe en fonction de l'augmentation des effectifs.

Voici les délais maximum :

- Pour les mercredis : 6 jours ouvrés avant, soit le mardi de la semaine précédant le mercredi demandé, à 11h
- Pour les petites vacances : 7 jours ouvrés avant le 1^{er} lundi des vacances scolaires, soit le jeudi de la quinzaine précédente, à 11h
- Pour les grandes vacances d'été : 10 jours ouvrés avant la semaine demandée, soit le lundi de la quinzaine précédente, à 11h.

Un mail de confirmation vous est envoyé par mail une fois la demande prise en compte.

Conditions d'admission

- **Dossier d'inscription correctement rempli et signé.** En signant le dossier, vous attestez accepter ce règlement intérieur.
- **Documents obligatoire à fournir :** Attestation CAF – Attestation d'assurance – PAI si besoin – certificats médicaux si besoin – Jugement en cas de divorce
- **Dossier vérifié et documents chargés sur le portail famille.**

Tarifs et règlements

Frais d'adhésion FOL 74 : 15 euros par enfant, et par année scolaire

ALLEVES-GRUFFY-HERY SUR ALBY-ALBY SUR CHERAN-CHAINAZ LES FRASSES-CHAPEIRY-ST SYLVESTRE - Communes conventionnées : MURES-CUSY-								COMMUNES EXTERIEURES					
TARIFS JOURNEE AVEC REPAS 8 h 00 - 18 h 00		2ème Ent.	3ème Enf.et plus	TARIF 1/2 JOURNEE SANS REPAS		2ème Ent.	3ème Enf.et plus	TARIF JOURNEE AVEC REPAS 8 h 00 - 18 h 00		2ème Ent.	3ème Enf.et plus	TARIF 1/2 JOURNEE SANS REPAS	
QF	Tarif	Tarif (2)	Tarif (3+)	8 h 00 - 12 h 00	14 h 00 - 18 h 00	Tarif (2)	Tarif (3+)	QF	Tarif	Tarif (2)	Tarif (3+)	8 h 00 - 12 h 00	14 h 00 - 18 h 00
Inf. 1000	28,5	25,5	24,5	14	14	12	11	Inf. 1000	33,5	32,5	32	18	18
1001-1500	30,5	27,5	26,5	16	16	14	13	1001-1500	36	35	34,5	20	20
1501-2000	32,5	29,5	28,5	18	18	16	15	1501-2000	39	38	37,5	22	22
Sup .2001	34,5	31,5	30,5	20	20	18	17	Sup .2001	42	41	40,5	24	24

- Le tarif est calculé en fonction de votre quotient CAF, se référer au tableau ci-dessus.
- **La facture est envoyée par mail et sur le portail famille après chaque période.** (Pour les vacances scolaires, à la suite des vacances ; pour les mercredis à la suite des périodes scolaires situées entre chaque vacances)
- Règlements possibles : via le portail famille par carte bancaire (à privilégier) ou par virement - chèque à l'ordre de la FOL – Espèces – Bon Caf (vacances scolaires uniquement) – Chèques vacances – CESU.

✓ Un bordereau de règlement est disponible sur le portail famille, une fois le règlement pris en compte par la direction.

Dispositions pratiques

Les repas

Le petit-déjeuner est pris à la maison avant l'arrivée à l'accueil de loisirs.

Le repas de midi est pris sur le centre, seulement pour les accueils à la journée entière. Nous faisons appel à une restauration collective écoresponsable qui se soucie de la provenance et la qualité de ses produits. Notre fournisseur prend en compte les régimes alimentaires sans porc, sans viande et sans poisson, veuillez bien remplir le dossier d'inscription à ce sujet. Les repas sont équilibrés et adaptés aux besoins des enfants. Merci de bien vouloir apporter un bavoir/serviette de table pour les plus petits.

Le goûter est fourni par le centre. Nous avons pour projet de cuisiner des goûters maisons avec les enfants le plus souvent possible.

→ Aucune denrée alimentaire ne sera acceptée sur le centre (sauf en cas de PAI).

La sieste

Après chaque repas, un temps calme est organisé par l'équipe, adapté à l'âge des enfants. Pour les plus petits, un espace sieste sera proposé aux enfants qui en ont besoin.

Merci d'apporter un sac à viande dans lequel votre enfant pourra se glisser et une couverture en + si vous le jugez nécessaire, doudous ou tout autre objet rendant le sommeil de l'enfant plus agréable.

Les chaussons

Les chaussons (ou pantoufles) sont obligatoires dans l'enceinte de l'école maternelle. Aucune chaussure ne sera acceptée à l'intérieur et pour des raisons de sécurité nous demandons à ce que l'enfant apporte des chaussons. Merci de bien vouloir les marquer au prénom de votre enfant.

Le sac à dos

Afin de faciliter les déplacements et le quotidien de votre enfant merci de bien vouloir apporter un sac à dos contenant : Gourde, casquette, lunette de soleil, crème solaire, K-way, une tenue de rechange. L'enfant portera sur lui une tenue et des chaussures adaptées à la saison et aux conditions météorologiques (bonnet, écharpe, gants pour l'hiver).



Affaires personnelles

Nous déclinons toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol des affaires personnelles. Nous vous demandons de ne pas amener d'objets de valeur : téléphone portable, montre connectée, bijoux de valeur. Des vêtements qui peuvent être salis sont à privilégier. *Pour les activités manuelles, vous pouvez prévoir un tablier ou vieux t-shirt un peu grand.*

Maladie

Si votre enfant est malade, merci de trouver un moyen de garde et de ne pas l'amener à l'accueil de loisirs. En cas de doute sur l'état de santé de votre enfant, nous vous contacterons dans les plus brefs délais. En cas d'accident, d'urgence, nous sommes autorisés à contacter le SAMU pour une prise en charge de votre enfant. Vous serez informés le plus rapidement possible.

Les PAI et les traitements en cours doivent être indiqués sur le dossier d'inscription et accompagnés d'ordonnances à jour afin que nous puissions administrer les médicaments.

Il est impératif de remplir toutes les informations sanitaires demandées dans le dossier d'inscription.

Pédagogie

La FOL 74, fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie, est une association loi 1901 d'éducation populaire héritière de Jean MACE, fondateur de la Ligue Française de l'Enseignement. Son but est de permettre à tous l'accès à l'éducation afin de devenir citoyen et solidaire. La pédagogie est donc au cœur du projet.

Projet éducatif et pédagogique

- La FOL 74 porte des valeurs fortes que vous retrouverez dans son projet éducatif, disponible à l'adresse suivante : [Projet éducatif FOL74.pdf](#)
- La directrice et son équipe d'animation rédige et porte un projet pédagogique, dans le cadre du projet éducatif de la FOL 74. Nous vous invitons à prendre connaissance de ce document : [Projet pédagogique](#)

L'équipe d'animation

L'équipe d'animation est garante de la sécurité morale, physique et affective des enfants. Les profils diversifiés et complémentaires de chacun feront la force de **l'équipe composée d'une directrice et de plusieurs animateurs et animatrices**. L'équipe proposera des sorties, activités et animations qui s'inscriront dans les valeurs du projet pédagogique. Nous veillerons à varier les approches pédagogiques : activités ludiques, sportives, sensorielles, sensibles, manuelles, créatives, culturelles.

Contacts

Bureau de la directrice de l'accueil de loisirs

Mme CHOUVET Romane
Le Pôle – SIPA
363 allée du collège 74 540 Alby-sur Chéran

direction.sipa@fol74.org

06.80.70.93.50

Une boîte aux lettres dédiée à l'accueil de loisirs est à disposition.

Merci de privilégier les échanges par mail.

Lieu d'implantation de l'accueil de loisirs

ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
18 allée du Champ du poirier
74 540 Alby-sur-Chéran

Entrée en contre-bas de l'école, en face de la résidence des Marantins.

C'est à cette adresse que nous accueillons vos enfants les mercredis et les vacances scolaires de 8h à 18h.

En dehors de ces horaires,
les renseignements se font au bureau de la direction.